



## AVIS PUBLIC

Le Conseil municipal du village de Lac Baker a l'intention de considérer l'adoption d'un arrêté municipal modifiant le plan rural. Les modifications apporteront certaines dispositions telles que les conteneurs d'expéditions utilisés pour fins d'entreposage, l'élevage de volailles, les serres à des fins non-commerciales, la définition de « camping » et le nombre de bâtiment principal dans la zone de villégiature.

Les personnes intéressées peuvent consulter ledit projet à l'édifice municipal, située au 5442 Rue Centrale, du lundi au vendredi, de 9h à **16h**. Les objections écrites doivent être adressées à André Beaulieu avant le 4 octobre, à 13h. Les objections ou commentaires présentés **par écrit**, seront examinés lors d'une audience publique qui se tiendra à la salle municipale, 69 Chemin de la Pointe de Lac Baker le **9 octobre à 19 :30 h**. Toute personne qui désire défendre ces objections écrites ou s'y opposer pourra le faire à ces temps et lieu.

Le conseil du village de Lac Baker

André Beaulieu, Directeur général